

Exigences STRiVE dues le 30 novembre

Le cycle STRiVE 2022 a débuté tôt en septembre. D'ici le **30 novembre 2022**, les massothérapeutes inscrits doivent remplir et soumettre les éléments suivants :

- **Module d'apprentissage en ligne** présentant la nouvelle [approche d'évaluation basée sur les risques](#);
- **Auto-évaluation**, qui aide les massothérapeutes inscrits à auto-évaluer les performances actuelles par rapport à certains indicateurs de performance;
- **Plan d'apprentissage** (Année 1 ou 2, selon le cycle de rapport auquel le massothérapeute inscrit appartient); et
- **Exercice d'apprentissage expérientiel**, qui met l'accent sur « l'apprentissage par la pratique » et des liens vers les [compétences professionnelles](#).

Module d'apprentissage en ligne 2022 : « Introduction à une approche d'évaluation fondée sur les risques »

Le module d'apprentissage en ligne de cette année est une introduction à la nouvelle approche d'évaluation fondée sur le risque qui aidera les massothérapeutes inscrits à respecter les normes de pratique et les règlements.

La nouvelle approche :

- Permet à un massothérapeute inscrit de réfléchir à ses propres risques et soutiens à la compétence;
- Fournit des commentaires sur l'application pratique des normes et règlements par un massothérapeute inscrit et sur la satisfaction des attentes des clients;
- Offre de multiples façons de démontrer la compréhension de sujets spécifiques au sein des normes et règlements;
- Fournit des informations et des ressources supplémentaires pour aider à assurer la conformité aux normes et aux règlements.

Évaluation du programme STRiVE – Partagez vos commentaires!

STRiVE - Le programme d'assurance qualité est conçu pour répondre aux besoins individuels de tous les massothérapeutes inscrits et soutenir leur croissance continue, leur développement professionnel et leur apprentissage tout au long de la vie.

STRiVE est composé de deux parties :

- Soutenir chaque massothérapeute inscrit pour « être le meilleur possible »; et
- Assurer la conformité aux normes de pratique et aux règlements.



L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario procède à une évaluation de la partie « Être le meilleur possible » de STRiVE. Les massothérapeutes inscrits sont encouragés à partager leurs expériences et leurs commentaires. Un lien vers le sondage d'évaluation du programme sera disponible lors de la soumission des exigences de 2022.

Plus d'informations peuvent être trouvées sur la [page Web de STRiVE](#). Les massothérapeutes inscrits peuvent contacter le centre STRiVE à l'adresse strive@cmtto.com s'ils ont des questions après avoir examiné les informations sur notre site Web.